



DE VIVE VOIX vol.2 no.14

25 novembre 2014

LES FINALITÉS DE LA FORMATION COLLÉGIALE EN QUESTION : UNE PRÉSENTATION DU RAPPORT DEMERS

Par Daniel Desroches, professeur de philosophie et membre du comité vigilance du SEECLG

Nous avons jusqu'ici [...] souligné que le réseau collégial québécois doit évoluer pour s'adapter aux changements survenus dans les dernières décennies et pour répondre aux défis sociaux et économiques auxquels notre société est confrontée. Cette évolution de la formation collégiale ne peut se réaliser sans tenir compte de la formation générale offerte dans les programmes menant au DEC.

DEMERS, 2014, 130.

Souhaitant assurer la viabilité de l'offre de formation collégiale, le rapport Demers reposait sur une consultation des acteurs du milieu et sur une étude empirique lui permettant de dresser des portraits régionaux. Les 23 recommandations qu'il contient, en revanche, vont bien au-delà de l'élaboration de créneaux régionaux et la révision des programmes d'études techniques. Pour lui rendre justice et mieux comprendre son projet, rappelons la principale préoccupation de son auteur : «*Alors que le nombre d'étudiants au collégial devrait décroître pendant une décennie, la demande de travailleurs qualifiés devrait quant à elle augmenter, particulièrement pour les diplômés de la formation technique.*» (124) D'où l'inquiétude suivante : «*Notre société a-t-elle les moyens de se priver de la contribution productive de chacun de ses citoyens à son essor et à son avancement ? Poser la question, ajoute l'auteur, c'est y répondre.*» (53) Le rapport Demers voudrait apporter des solutions à ce problème en s'inspirant de ce qui se fait en Ontario (où les étudiants suivent entre trois et cinq cours en formation générale). L'approche retenue consiste à lever les divers obstacles qui retardent l'attribution des autorisations ministérielles aux collèges qui souhaitent innover. En clair : il s'agit d'ouvrir le cadre de gestion. À la lecture du rapport, on constate qu'il ne s'inscrit pas dans la poursuite du modèle québécois en éducation supérieure, car non seulement il ignore la contribution des études préuniversitaires, mais il remet en cause la culture commune ainsi que la pertinence de la formation générale, bref il ne considère jamais avec attention la base culturelle offerte à tous les étudiants du réseau collégial québécois.

On peut lire ce rapport à trois niveaux très différents : 1) au *plan de l'offre de formation et de l'accessibilité aux programmes*, bref au plan des créneaux régionaux et de l'arrimage au marché du travail ; 2) au plan de la *marge de manœuvre offerte aux établissements*, notamment par le projet de décloisonnement des programmes et par le recadrage des règles de financement, et 3) au plan de la *mise en question de la formation générale* et de la pertinence de ses disciplines. Après avoir réparti 23 recommandations en fonction de ces niveaux de lecture (voir le «*Complément*» à la fin de ce présent article), je propose trois exemples de recommandations qui portent sur ces différents niveaux de préoccupation :

R7 La formation à distance

Il est recommandé au ministre :

«D'élaborer des projets expérimentaux de conception de programmes de DEC techniques à distance, en réponse à des besoins du marché du travail. Une priorité pourrait être accordée aux collèges des régions touchées par la baisse de l'effectif étudiant ainsi qu'aux projets engageant la collaboration entre plusieurs établissements.» (6)

R11 Le processus d'élaboration et de révision des programmes d'études techniques

«De revoir, en collaboration avec le réseau collégial, le processus qui permet de refermer la boucle de rétroaction pour amorcer des changements aux objectifs et aux standards.»

«De Modifier le RREQ afin de prévoir la possibilité pour les collèges de substituer une ou deux compétences institutionnelles à des compétences du programme établies par le ministre [...]» (9)

R18 Les besoins de formation des étudiants de la formation continue

«D'assurer que chaque collège puisse disposer des outils utiles pour définir les besoins de formation en littératie des candidats à l'AEC; [...] De soutenir le développement de telles activités [en] utilisant les technologies de la formation à distance, accessible à tous les collèges.»

«D'explorer, dans le cadre d'une éventuelle révision de la formation générale du DEC, la possibilité que ces cours de langue d'enseignement [...] puissent être comptabilisables et reconnus pour l'atteinte des objectifs de la formation générale et l'obtention du DEC.» (12)

Qu'en est-il de la mise en cause de la formation générale? La conclusion du Rapport s'intitule : «*Du courage et de l'audace : Relever les défis de l'adaptation aux réalités actuelles.*» Comment s'explique le choix de ce titre? Selon l'avis du Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ) d'avril 2014, la formation générale n'aurait pas suffisamment changé parce que ses trois disciplines fondatrices sont restées les mêmes. C'est pourquoi le CSÉ recommande : «D'envisager une évolution de la formation générale permettant de la diversifier, d'accroître les choix offerts aux étudiants et la marge de manœuvre locale des établissements.» (32) Si l'intention semble louable, ce projet découle de l'opinion selon laquelle le CSÉ «n'entérine pas (...) la perpétuation de l'organisation actuelle de la formation générale, le maintien intégral des disciplines qui la composent ou le partage des responsabilités entre le Ministère et les établissements.» (23) Souscrivant à ce jugement, le préambule invite le ministre à réaliser une fois pour toutes la grande réforme de la formation générale attendue depuis 1995 par le CSÉ (130, n. 142). Voici ces principes que nous simplifions aux fins de notre présentation.

1) La formation générale étant essentielle pour dispenser des compétences génériques, il s'agit de la maintenir à son niveau d'exigence actuelle ; 2) un assouplissement de la structure doit être envisagé, car la culture commune serait trop étroite, notamment par *le maintien des disciplines*, d'où deux balises : le statut privilégié de la langue d'enseignement et une formation générale *complémentaire* à la formation spécifique ; 3) il faut favoriser l'autonomie institutionnelle, car les établissements sont mieux placés pour diversifier l'offre de formation ; 4) afin de réaliser le décloisonnement de la formation générale, les innovations et l'autonomie pédagogique seront encouragées ; et 5) afin de respecter le droit de l'étudiant à choisir une partie plus significative de sa formation, on favorisera le libre choix de la formation générale par des *cours à la carte*.

En conclusion, j'aimerais dégager trois difficultés qui apparaissent à la lecture du texte. 1) Selon Demers, la finalité de l'enseignement collégial peut être mise en question : les collèges doivent *qualifier* plus d'étudiants, pas *former* mieux les futurs citoyens. 2) À mots voilés à différents endroits, mais de manière explicite dans la troisième recommandation sur l'internationalisation, le rapport fait allusion à la présence de mécanismes d'assurance-qualité, comme ceux que veut implanter la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Comme l'entreprise, les collèges devront atteindre des *objectifs de rendement* et composer avec des obligations de résultats. 3) Enfin, le décloisonnement de la formation générale par l'intermédiaire des cours à *la carte*, tel que préconisé par l'avis du Conseil supérieur de l'éducation, est préoccupant. Les collèges pourraient bonifier leur offre par des cours complémentaires à la formation spécifique, mais si cela advenait, cela sonnerait le glas au modèle québécois de l'enseignement collégial tel que nous le connaissons.

EN COMPLÉMENT :

Distribution des vingt-trois recommandations du rapport Demers au point de vue des trois principales préoccupations qu'elles abordent

Plan de l'offre de formation et de l'accessibilité aux programmes

- R1 Promotion active du collégial dans les régions touchées par une baisse démographique
- R2 Favoriser la mobilité étudiante et valoriser la formation technique en région
- R3 Bonifier le programme d'internationalisation : l'image de marque et l'assurance-qualité
- R4 Revoir et documenter le cadre de gestion en formation professionnelle et technique
- R5 Ajouter une section du site ministériel portant sur la gestion de la carte des programmes
- R6 La gestion de la carte des programmes : vers des orientations ministérielles de gestion
- R7 La formation à distance dans l'ensemble du réseau et son arrimage au marché du travail

- R13 Assurer la complète fluidité du parcours de formation entre les DEP et les AEC
- R14 Création d'un diplôme conduisant au grade d'études appliquées (collège et université)
- R15 Valoriser l'alternance travail-étude et former la main d'œuvre par stages en entreprise
- R16 La gestion de l'offre de formation continue dans les réseaux public et privé

Plan de la marge de manœuvre offerte aux établissements

- R8 Dans les règles budgétaires, insérer une obligation de collaboration entre les collèges afin d'imprimer le changement de culture à opérer dans le réseau collégial
- R9 Le dynamisme des acteurs locaux pour favoriser la complémentarité et la viabilité
La révision des conditions d'admission dans certains programmes techniques
- R10 Autoriser des programmes techniques attractifs en Outaouais
- R11 Pour la révision de programmes, amorcer des changements aux objectifs et standards
La possibilité de substituer des compétences institutionnelles à celles des programmes
- R12 Le format des programmes d'étude et l'ouverture à la diplomation à la carte
Autoriser le découpage de programmes en modules et la diplomation par cumul d'AEC
- R13 Possibilité pour les établissements d'admettre les détenteurs d'un DEP sous réserve
- R15 Valoriser l'alternance travail-étude et apporter un soutien accru aux établissements

- R16 Envisager en région la mixité des effectifs de la formation continue et du régulier
- R17 Maintenir et avantager les CERAC : les centres d'expertise en reconnaissance des acquis
- R18 Définir les besoins en littéracie, les cours de langue à distance et leur reconnaissance
- R19 D'inclure, pour la formation continue, des paramètres d'encadrement et de soutien

- R20 L'annexe budgétaire S026 : soutenir la collaboration entre les collèges pour des projets
- R21 Recadrage des règles de financement : conditionnel, par projets et obligation de résultat
- R22 L'annexe budgétaire S007 : la répartition des effectifs étudiants à Montréal et à Québec
- R23 Recadrage des règles de financement : la simplification des règles budgétaires actuelles

Plan de la mise en question de la formation générale actuelle

- R3 Épreuve uniforme de français et formation générale pointées comme des obstacles législatifs et réglementaires à l'accueil de plus d'étudiants étrangers; recommandation de revoir le RREC en conséquence
- R12 Autorisation du découpage de programmes en modules et diplomation par cumul d'AEC
- R13 Favoriser les passerelles DEP-AEC, donc inciter les diplômés du secondaire à aller vers l'AEC, soit vers un diplôme sans formation générale
- R18 Subvenir aux besoins de formation des étudiants et des adultes de la formation continue
Définir les besoins en littéracie, les cours de langue à distance et leur reconnaissance

- R-FG Décloisonner la formation générale tout en favorisant l'autonomie des établissements